

République Française

MAIRIE de CHATEAUFORT

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 4 MARS 2020

DEPARTEMENT DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

CANTON DE MAUREPAS

Convocation le:

27 février 2020.

Etaient présents:

P. PANNETIER, P. GISLE, P. BERQUET, E. DUPONT, S. MURGADELLA, F. FORZANI, E. NIVET, D. MARIOT, Y.

GOUNOT, N. THERRE, B. LERISSON.

Absente et excusée :

J. MALHMANN.

Absente non excusée :

C. FERNANDES.

Pouvoirs:

J. MALHMANN à D. MARIOT.

Secrétaire de séance :

D. MARIOT.

2020.04.03.01	Approbation du compte-rendu de séance du Conseil Municipal du
	4 décembre 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

 APPROUVE le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal en date du 4 décembre 2019.

2020.04.03.02	Approbation du compte de gestion du trésorier 2019 - Budget
	assainissement.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les comptes de l'exercice 2019 et en avoir délibéré à l'unanimité :

• **DECIDE** d'approuver le compte de gestion assainissement 2019, lequel se résume comme suit :

Section d'Exploitation

Dépenses : 88 633.32 € Recettes : 165 747.74 €

Excédent d'exploitation : 77 114.42 € Excédent reporté 2018 : 54 303.16 €

Excédent de clôture : 131 417.58 €

Section d'investissement

Dépenses : 2 638.00 € Recettes : 23 744.00€

Excédent d'investissement : 21 106.00 €
Excédent reporté 2018 : 137 934.93 €
Excédent de clôture : 159 040.93 €

Solde des restes à réaliser : 9 119.89 €.

 AUTORISE la reprise des résultats de clôture du budget assainissement au budget principal de la commune comme suit :

002 Fonctionnement : 131 417.58 € 001 Investissement : 149 921.04 €

2020.04.03.03	Approbation du compte de gestion du trésorier 2019 – Budget
	principal.

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Considérant que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le compte de gestion de l'exercice 2019 et en avoir délibéré,

 APPROUVE le compte de gestion de la commune du trésorier principal pour l'exercice 2019. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes, lequel se résume comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 1 838 023.90 €

Recettes: 2 115 483.58 €

Excédent de clôture : 277 459.68 €

Section d'Investissement

Dépenses

: 1 592 935.66 €

Recettes: 825 128.95 €

Déficit de clôture : - 767 806.71 €

RAR recettes: 146 806 €

Solde restes à réaliser : - 1 201 547.42 €

RAR dépenses : - 1 348 353.42 €

2020.04.03.04	Approbation	du	compte	administratif	2019	-	Budget
	assainissemen	ıt.					

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les comptes de l'exercice 2019 et en avoir délibéré à l'unanimité :

• DECIDE d'approuver le compte administratif assainissement 2019, lequel se résume comme suit :

Section d'Exploitation

Dépenses : 88 633.32 €

Recettes : 165 747.74 €

Excédent d'exploitation :

77 114.42 €

Excédent reporté 2018 :

54 303.16 €

Excédent de clôture : 131 417.58 €

Section d'investissement

Dépenses : 2638.00 €

Recettes : 23 744.00€

Excédent d'investissement : 21 106.00 €

Excédent reporté 2018 : 137 934.93 €

Excédent de clôture :

159 040.93 €

Solde des restes à réaliser : 9 119.89 €.

• AUTORISE la reprise des résultats de clôture du budget assainissement au budget principal de la commune comme suit :

002 Fonctionnement : 131 417.58 € 001 Investissement: 149 921.04 €

2020.04.03.05 Approbation du compte administratif 2019 – Budget principal.

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter les comptes de l'exercice 2019 et en avoir délibéré à l'unanimité, et après que le Maire ait quitté la séance,

• **DECIDE** d'approuver le compte administratif 2019 de la commune, lequel se résume comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 1 838 023.90 €

Recettes: 2 115 483.58 €

Excédent de clôture : 277 459.68 €

Section d'Investissement

Dépenses : 1592 935.66 € Recettes: 825 128.95 €

Déficit de clôture : - 767 806.71 €

Solde restes à réaliser : - 1 201 547.42 €

RAR recettes : 146 806.00 € RAR dépenses : -1 348 353.42 €

2020.04.03.06 Affectation des résultats 2019 – Budget principal.

Le Conseil Municipal, après avoir adopté le compte administratif 2019, dont les résultats conformes au compte de gestion se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses : 1 838 023.90 € Recettes: 2 115 483.58 €

Excédent de clôture : 277 459.68 €

Section d'Investissement

Dépenses : 1 592 935.66 € Recettes : 825 128.95 €

Déficit de clôture : - 767 806.71 €

RAR recettes : 146 806.00 € RAR dépenses : -1348353.42 €

Solde restes à réaliser : - 1 201 547.42 €

Après en avoir délibéré à l'unanimité :

 DECIDE d'affecter au budget 2020 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 d'un montant de 277 459.68 € ainsi que l'excédent de fonctionnement antérieur reporté de 2018 d'un montant de 1 199 255.83 € de la façon suivante

R002 : Résultat de fonctionnement reporté : 1 476 715.51 €.

 DECIDE d'affecter au budget 2020 le résultat d'investissement de l'exercice 2019 d'un montant de -767 806.71 € ainsi que l'excédent d'investissement antérieur reporté de 2018 d'un montant de 2 138 839.76 € de la façon suivante :

R001 : Résultat d'investissement reporté : 1 371 033.05 €.

2020.04.03.07 Vote du Budget Primitif 2020 – Budget principal.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

 DECIDE de voter le Budget Primitif de la commune, lequel se résume comme suit :

Section de Fonctionnement

Equilibrée en dépenses et recettes à : 3 520 683.51 €.

Section d'Investissement

Equilibrée en dépenses et recettes à : 3 524 820.56 €.

2020.04.03.08	Subventions 2020 – Associations.	
---------------	----------------------------------	--

Le Conseil Municipal,

• **DECIDE** d'attribuer les subventions du montant désigné ci-après aux associations suivantes :

Y. GOUNOT ne prenant pas part au vote de la subvention pour l'association Les Lézards Moto Club; P. GISLE, B LERISSON, F. FORZANI, D. MARIOT ne prenant pas part au vote de la subvention pour le CCAS.

ASSOCIATIONS	MONTANT DE LA SUBVENTION
АОСТ	400 €
АРАСН	600 €
APEMACC	39 300 €
ASCT TOUSSUS	400 €
ASVLB	1 000 €
BIBLIOTHEQUE DE CHATEAUFORT	300 €
COMITE DES FÊTES	1 450 €
GOLF CASTELFORTAIN	2 500 €
LES LEZARDS MOTO CLUB	500 €
RAYONNEMENT CASTELFORTAIN	5 900 €
TENNIS CLUB	5 700 €

CCAS	25 000 €
CRECHE LES NOBLETINS	35 000 €
TOTAL SUBVENTIONS 2020	118 050 €

2020.04.03.09	Participation	financière	à	la	classe	découverte	2020 -	-	Ecole
	élémentaire.								

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à 9 voix « Pour » contre 2 « abstentions »,

- DECIDE de participer financièrement au projet de classe mer 2020 à hauteur de 30 % du budget.
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget principal 2020.

2020.04.03.10	Autorisation donnée au Maire pour la signature de la convention
	cadre de partenariat 2020-2024 – Relais d'assistantes maternelles Ludo'Minots de Buc.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- DECIDE de participer au relais d'assistantes maternelles de Buc « Ludo'Minots »,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention cadre de partenariat relative au relais d'assistantes maternelles.

2020.04.03.11	Adhésion au groupement de commandes CIG – Reliure des actes
	administratifs et de l'état-civil.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes pour la reliure des actes administratifs et de l'état civil,
- APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne comme coordonnateur du groupement habilité à signer et notifier le marché selon les modalités fixées dans cette convention,
- APPROUVE la commande de reliure d'actes en fonction des besoins de la commune,

 AUTORISE le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2020.04.03.12	Demande	de	subvention	au	PNR	pour	l'acquisition	et
	l'implantat	ion c	le panneaux e	t bar	rières	dans la	réserve natur	elle
	d'Ors.							

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

• **SOLLICITE** une subvention du Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse d'une enveloppe de 12 000 € pour l'acquisition et l'implantation de panneaux et barrières dans la Réserve Naturelle d'Ors.

2020.04.03.13	Dénomination d'une place publique.
	- chemination a arre prace paranelus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

• **DECIDE** de changer le nom de la place publique. La « Place de la Mairie » sera remplacée par la « Place des Ecoles ».

2020.04.03	Compte-rendu des décisions du Maire.	

Monsieur le Maire informe que plusieurs Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) ont été déposées et qu'il a décidé de ne pas préempter les biens situés :

- Non exercice du droit de préemption : 12, impasse de la longue mare.
- Non exercice du droit de préemption : 28, rue des Orfèvres.
- Non exercice du droit de préemption : 14, rue de la Tour.
- Non exercice du droit de préemption : 10, rue de la Tour.

La séance est levée à 22h27.